Posté par: formations-concours Publiée le : 7/8/2008 22:07:52

Missions: Les ingénieurs d'études contribuent à I'élaboration, à la mise au point et au développement des techniques et méthodes mises en oeuvre dans les établissements où ils exercent, ainsi qu'à I'organisation de leur application et à I'amélioration de leurs résultats. Ils concourent à I'accomplissement des missions d'enseignement. Ils peuvent exercer des fonctions d'administration et assumer des responsabilités d'encadrement, principalement à I'égard des personnels techniques. Les ingénieurs d'études exercent leurs activités dans: les établissements d'enseignement supérieur, les grands établissements scientifiques et littéraires, les établissements sous tutelle (CEREQ, ONISEP, CNDP, CNED, CNOUS, INRP, CIEP) et les IUFM. Â Â

Concours Ingénieur d'études